

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 9 septembre 2019 à 20 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent : Marco Leclerc et Patrice Lemay

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. **MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

299-09-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN 2019

1. **Mot de bienvenue et ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Greffe et gestion administrative**
 - 3.1 **Approbation** du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019
 - 3.2 Approbation des comptes du mois
 - 3.3 Dépôt du rapport financier en date du 31 août 2019
 - 3.4 Approbation des factures
 - 3.5 Adhésion à titre de membre à l'agence de mise en valeur des forêts privées
 - 3.6 Octroi du contrat d'entretien ménager pour le local du guichet automatique
 - 3.7 Engagement de Madame Réjeanne Côté au poste de coordonnatrice des loisirs
 - 3.8 Acceptation de la démission du conseiller Marco Leclerc
 - 3.9 Dépôt de la démission du conseiller Marco Leclerc
 - 3.10 Avis d'élection – Vacance au poste de conseiller siège #6 – démission de Marco Leclerc
 - 3.11 Modifications aux règlements #100-005-2019-01
4. **Sécurité publique**
 - 4.1 Achat d'un défibrillateur
 - 4.2 Achat de matériel pour la sécurité des pompiers et d'équipement
 - 4.3 Achat d'une cage et d'une perche pour la capture des animaux errants
5. **Transport et hygiène du milieu**
 - 5.1 Conduite d'eau et égouts pour construction Olivier Lemay
 - 5.2 PAVL : Compensation de base aux municipalités 2019
 - 5.3 Octroi du contrat de déneigement des stationnements
6. **Santé et bien-être**
 - 6.1 Engagement des professeurs pour la session automne 2019
7. **Aménagement et urbanisme**
 - 7.1 Demande à la MRC pour l'éloignement des limites des fosses
 - 7.2 Demande d'annulation de la démarche pour l'article 2.5 au schéma d'aménagement
 - 7.3 Mandat à la MRC pour la reconnaissance de l'îlot déstructuré secteur rue Castonguay
8. **Développement économique**

- 9. Loisirs et culture
- 10. Divers
- 11. Période de questions aux contribuables
- 12. Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de Lyna Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts : 5.3 Octroi du contrat de déneigement des stationnements

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

300-09-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 5 août 2019 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

301-09-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de monsieur Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles du 31 août 2019 au montant de 166,467.48\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	\$31,145.99
Comptes à payer	\$35,824.33 en septembre
Déboursés	\$99,497.16

3.3

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2019

La directrice générale / secrétaire -trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Municipalité en date du 31 août 2019 et est disposée à répondre aux questions.

3.4

302-09-2019

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de la facture #BUBBLE0083 de **Bubble contact** au montant de 264.44 \$ pour activité du terrain de jeux.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 701 50 690.

Paiement de la facture mémoire d'ajustements pour remboursement de taxes à **Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière** au montant de 788.85 \$.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #22 701 20 722.

Paiement de la facture #1404635 à **Lavery Avocats pour services professionnels rendus** au montant de 2,053.78 \$.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 130 411 00.

Paiement de la facture #10951 pour achat d'un ordinateur à **Imprimerie ST-Apollinaire Impressionne-moi** au montant de 1,328.97\$.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #59 182 10 immo.

Paiement de la facture #5982 à **Claude Grenier Ressources humaines pour dossier Équité salariale** au montant de 737.28 \$.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 160 00 416.

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 31 août 2019 soit adoptés telle que présentée.

3.5

303-09-2019

ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

Sur la proposition de André Leclerc il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'ADHÉRER à titre de membre à l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée au coût de \$25.00 pour l'année 2019-2020.

3.6

304-09-2019

AJOUT AU CONTRAT DE CHLOÉ BOUDREAU POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU LOCAL DU GUICHET AUTOMATIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Édouard est responsable de l'entretien ménager du local du guichet automatique;

CONSIDÉRANT que Madame Boudreau détient déjà le contrat d'entretien ménager des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le local du guichet automatique est dans les locaux des futurs bureaux municipaux;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'AJOUTER le local du guichet automatique au contrat de Madame Boudreau pour un montant supplémentaire par mois de \$75.00.

3.7

305-09-2019

ENGAGEMENT DE MADAME RÉJEANNE CÔTÉ AU POSTE DE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT que Madame Nancy ST-Pierre sera dans l'impossibilité de conserver son poste de coordonnatrice des loisirs dû à son horaire;

CONSIDÉRANT que Madame ST-Pierre a préféré conserver son emploi en service de garde;

CONSIDÉRANT que Madame Réjeanne Côté avait démontré de l'intérêt lors de l'affichage de poste sans toutefois envoyer son curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QUE madame Réjeanne Côté a démontré son intérêt et a les qualifications nécessaires au poste;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

D'ENGAGER madame Réjeanne Côté, entre 25 et 35 heures par semaine, selon la saison, au taux horaire de \$22,00 l'heure.

3.8

306-09-2019

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MARCO LECLERC CONSEILLER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Marco Leclerc comme conseiller municipal;

CONSIDÉRANT que Monsieur Leclerc a déposé une lettre de démission conforme;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Marco Leclerc comme conseiller municipal.

3.9

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DU CONSEILLER #6 MARCO LECLERC

3.10

AVIS D'ÉLECTION – VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER SIÈGE #6 – DÉMISSION DE MONSIEUR MARCO LECLERC

ATTENDU QUE le mandat du conseiller du siège numéro 6, Monsieur Marco Leclerc, a pris fin le 26 août 2019, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 9 septembre 2019, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 6 est déposé par la secrétaire-trésorière de la Municipalité à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 6 doit être comblé par une élection partielle;

La trésorière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 6 de la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 24 novembre 2019.

3.11

307-09-2019

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS #100-005-2019-001

CONSIDÉRANT QUE le montant à emprunter décrété au règlement d'emprunt #100-005-2019-001 devrait être \$369,028 au lieu de \$1,081,000;

En conséquence, sur la proposition de Lyna Trépanier, il est résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents

DE MODIFIER la somme à emprunter pour 369,028\$ à l'article 4 du règlement d'emprunt #100-005-2019-001 décrétant une dépense de \$1,081,000 et un emprunt de \$369,028 pour la réfection, resurfaçage et pavage du rang ST-Charles;

D'AJOUTER le texte suivant au 1^{er} alinéa de l'article 7 du règlement #100-005-2019-001 laquelle confirmation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

308-09-2019

4.1 ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

CONSIDÉRANT que l'accès à un défibrillateur pourrait permettre de sauver des vies;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas de défibrillateur et qu'elle juge qu'il serait important et utile d'en posséder un et de le mettre disponible à toute la population;

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

DE SE PROCURER un défibrillateur chez Formation Groupe Médic au coût de \$1,479.00 accessoires et taxes en sus conforme à la soumission;

DE L'INSTALLER à l'emplacement du guichet automatique.

4.2

309-09-2019

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA SÉCURITÉ DES POMPIERS

CONSIDÉRANT que la sécurité des pompiers est une priorité pour la municipalité;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

DE PROCÉDER à l'achat du matériel proposé par le directeur de la sécurité incendie, Monsieur André Maillet, au montant de \$1,780.00 taxes en sus chez 1200 Boivin et Gauvin pour des tuyaux de succion et au montant de \$2,415.00 taxes en sus chez Aéro-feu pour des pieds de biche, lance et nettoyeurs.

4.3

310-09-2019

ACHAT D'UNE CAGE ET D'UNE PERCHE POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX ERRANTS

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fréquemment se déplacer pour récupérer des animaux errants;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de garder ces animaux pour une période de minimum 3 jours;

CONSIDÉRANT que présentement, la municipalité ne dispose d'aucune installation pour héberger ces animaux;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE LA MUNICIPALITÉ se procure une cage d'hébergement et une perche afin de procéder à la récupération des animaux de façon sécuritaire et de permettre d'héberger ceux-ci de façon adéquate.

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

311-09-2019

RACCORD DES CONDUITES D'EAU ET D'ÉGOUTS AU RÉSEAU

CONSIDÉRANT que Monsieur Olivier Lemay a fait l'achat d'un terrain sur la rue St-Onge et qu'il prévoit y construire une maison éventuellement;

CONSIDÉRANT que les réseaux (aqueduc et égouts) sont actuellement situés dans le milieu de la rue;

En conséquence,
Sur la proposition de Lyna Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

DE FAIRE le travail nécessaire sur l'aqueduc et l'égout pour la future construction.

5.2

312-09-2019

PAVL : COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 92,979 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.3

313-09-2019

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a fait un appel d'offre sur invitation pour l'octroi du contrat de déneigement des édifices municipaux ;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents,

DE SOUMETTRE le contrat de déneigement des édifices municipaux à Les entreprises ADJ pour un montant de 27,020.00 \$ pour une durée de 3 an (2019-2020 – 2020-2021 – 2021-2022) taxes en sus et conforme au devis.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1

314-09-2019

ENGAGEMENT DES PROFESSEURS POUR LA SESSION AUTOMNE 2019

ATTENDU QU'IL y aura un cours Abdo – fesses de fer d'une heure par semaine pour 12 semaines;

ATTENDU QU'IL y aura un cours de cardio matinal d'une heure par semaine pour 12 semaines;

ATTENDU QU'IL y aura un cours de Maman poussette d'une heure par semaine pour 12 semaines;

ATTENDU QUE ces trois cours seront dispensés par le même organisme;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents;

D'AUTORISER l'engagement de la compagnie Oxygène santé et forme pour les 3 cours mentionnés ci-haut pour une période de 12 semaines.

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

315-09-2019

DEMANDE À LA MRC POUR L'ÉLOIGNEMENT DE LA LIMITE DES FOSSES

CONSIDÉRANT que la loi actuelle exige une distance minimale entre une fosse à lisier (tout lisier confondu) et une résidence;

CONSIDÉRANT que cette limite est minimale et occasionne des odeurs nuisibles à la population résidant à proximité;

CONSIDÉRANT que la municipalité compte beaucoup de producteurs;

CONSIDÉRANT que plusieurs terres sont la propriété d'agriculteurs ne résidant pas à St-Édouard;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

DE DEMANDER à la MRC de Lotbinière de revoir et modifier les limites minimales d'installation des fosses à lisier (tout lisier confondu).

7.2

316-09-2019

ADOPTION DE LA DEMANDE D'ANNULATION DE LA DÉMARCHE À LA MRC POUR LA CONCEPTION DU RÈGLEMENT DE L'ARTICLE 2.5 DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT que les besoins les plus urgents se concentrent au niveau domiciliaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède actuellement aucun terrain zoné blanc;

CONSIDÉRANT que la municipalité préfère réserver ses demandes en zone agricole pour des fins d'habitation plutôt que commerciale;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents

D'ANNULER la démarche auprès de le MRC pour la conception du règlement de l'article 2.5 du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC.

7-3

317-09-2019

MANDAT À LA MRC POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÎLOT DÉSTRUCTURÉ SECTEUR RUE CASTONGUAY

ATTENDU QUE la Table MRC-UPA s'est penchée sur plusieurs propositions d'ilots à identifier comme étant déstructurés en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ);

ATTENDU QUE la municipalité de St-Édouard a présenté quatre ilots qui pourraient être considérés comme vacants (33080-05, 33080-06, 33080-07, 33080-08);

ATTENDU QUE la Table MRC-UPA s'est référé au Guide d'élaboration d'une demande à portée collective; CPTAQ, 2018 pour évaluer si les ilots présentés satisfont aux critères utilisés ;

ATTENDU QU'un seul ilot contenant 9 terrains ayant tous des résidences principales comme usage principal établi dans la zone a été retenu ;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage s'appliquera dans ce secteur;

En conséquence, sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Édouard mandate officiellement la Municipalité régionale de comté de Lotbinière afin d'effectuer les démarches permettant de faire reconnaître ces ilots auprès de la CPTAQ.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

318-09-2019

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de monsieur André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h35.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire